Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 02.11.11 | 44e année | No 28

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

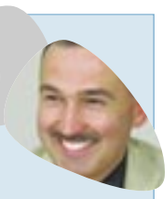

Nous sommes en bonne voie

Tout n'est pas parfait en Ville de Neuchâtel. Trop d'actes d'incivilité ont encore lieu. Cela pèse sur le moral et coûte à la collectivité.

Mais il y a des signes qui ne trompent pas. Ils sont le fruit d'un travail de fond réalisé depuis plusieurs années.

La Ville de Neuchâtel a mandaté l'Institut de Criminologie de l'Université de Zurich pour la réalisation d'un sondage auprès de notre population. Le taux de réponse a été de 60,6% ce qui démontre l'intérêt porté à la sécurité.

Quelques résultats sont particulièrement intéressants.

74,7% de la population interrogée à Neuchâtel fait confiance à sa police. Merci de ce témoignage de satisfaction qui nous encourage à développer notre police de proximité.

Par rapport au canton et à la moyenne nationale, le taux de criminalité en ville est plutôt jugé favorable par les spécialistes.

Enfin les endroits qui ne rassurent pas sont les alentours des discos ainsi que le bord du lac insuffisamment éclairé, mais plus le quartier de la gare.

La mise en perspective de ce sondage avec celui de notre Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité montre que si 25% des personnes interrogées en 2006 ne se sentaient pas en sécurité dans certains quartiers notamment, ce chiffre est ramené à 10,9% aujourd'hui. Nous avons bien progressé.

Team Consult, entreprise spécialisée dans la sécurité publique, considère que «le sondage effectué montre une évolution et une situation très favorable, tant du point de vue de la sécurité objective que subjective».

Nous poursuivrons donc nos efforts!

Pascal Sandoz
Directeur de la sécurité

Le bénéfice de 1,7 million de francs prévu au budget 2012 ne tient pas compte des nouveaux reports de charges annoncés par le Conseil d'Etat.

Dans les chiffres noirs!

Le budget 2012 de la Ville prévoit un bénéfice de 1,7 million de francs, pour 248,1 millions de charges et 249,8 millions de recettes. Il ne tient toutefois pas compte des récents reports de charges annoncés par le Conseil d'Etat, qui, s'ils passent la rampe du Grand Conseil, grèveront les finances communales de 2,1 millions l'an prochain, prévient l'exécutif. Et de dénoncer cette «nouvelle tentative de charger les communes», survenue «sans la moindre concertation».

Ce budget «concrétise la volonté de renforcer des secteurs qui participent à l'attrait et au développement de la Ville, comme les structures d'accueil pour les enfants ou la culture», explique le Conseil communal, qui juge également opportun d'investir dans des projets stratégiques, comme le renforcement de l'agglomération, l'aménagement des rives ou la gestion de la mobilité. Par rapport au budget 2011, les charges sont en hausse de 6%. Les investissements nets se montent à 34,9 millions.

Les recettes sont en augmentation de 7%, grâce notamment à l'amélioration prévue de 21 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice. Mais la Ville ne gardera pas tout. Entre la péréquation et le fonds provisoire relatif à la fiscalité des personnes morales, elle contribuera à hauteur de 17 millions à la cohésion cantonale, un montant jugé d'autant plus «conséquent» que les charges de centre assumées par Neuchâtel ne sont que «très partiellement reconnues».

Rester vigilant

Le plan financier sur quatre ans est sombre. «Rigueur et attention sont les maîtres mots», a relevé devant la presse le Conseil communal in corpore. Si l'économie neuchâteloise se porte bien pour l'instant, trois dossiers cantonaux (le Transrun, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et la réforme de la fiscalité des personnes physiques) risquent «d'influencer sensiblement» les comptes de la Ville, sans compter «l'incontournable» assainissement de prévoyance.ne. (ab)

3

Le Conseil général doit se prononcer lundi sur une régionalisation de l'école obligatoire.

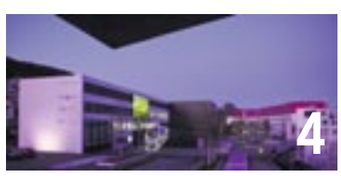

4

Deux visites guidées des quartiers de Serrières et Ecoparc se tiendront samedi à Neuchâtel.

8

Feu vert à un crédit d'étude de 620'000 francs pour le réaménagement des Jeunes-Rives.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Les métiers du bâtiment

Falk Frères SA
«Parquets - Tapis - PVC»

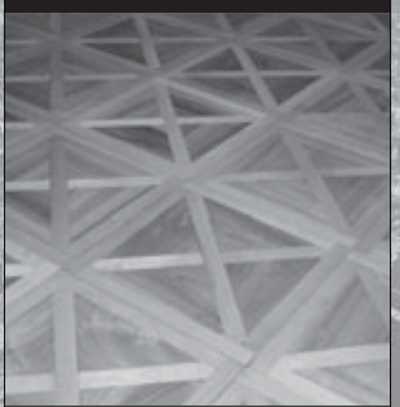

Réparation - Ponçage
Sablons 35 - 2000 Neuchâtel
Tél. 032 725 77 60
Natel 079 637 33 19
www.falkfreres.com

Dans ce numéro

Concert caritatif

Un concert au profit d'une ONG romande active en Amérique centrale et du Sud se tiendra dimanche au Temple du Bas. L'Ensemble vocal de Neuchâtel chantera une messe bolivienne, aux sons de la flûte de pan.

Page 4

Jeunes-Rives

Le Conseil général a accepté lundi un crédit d'étude de 620'000 francs pour le réaménagement des Jeunes-Rives, qui vise à concrétiser le projet «Ring», lauréat du concours Europan 10. Le premier coup de pioche n'est pas attendu avant 2014.

Page 8

Séance de rattrapage

Le Conseil général a tenu lundi soir une séance de relevée pour traiter des interpellations, motions et postulats à l'ordre du jour depuis plus de six mois. L'examen de plusieurs rapports était également prévu, mais le temps a manqué. NeuchEole attendra.

Page 9

Ecole en mue

Alors que le Conseil général doit se prononcer lundi sur une régionalisation de l'école obligatoire, Raymonde Wicky, présidente du Comité scolaire de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN), expose les enjeux de cette réforme liée à HarmoS.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 9 novembre 2011.

Le Syndicat intercommunal de l'école secondaire propose de gérer l'ensemble de la scolarité obligatoire

La réforme du système scolaire obligatoire neuchâtelois n'aura pas d'incidences directes sur les élèves qui continueront à se rendre dans les mêmes écoles qu'aujourd'hui.

Régionalisation de l'école obligatoire

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel se prononcera lundi soir sur un rapport relatif à la modification du Règlement général du Syndicat intercommunal de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) en vue de la création de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (EORéN). Ce rapport est présenté devant les législatifs des quinze communes membres du syndicat. Cette réforme du système scolaire obligatoire s'inscrit dans la mise en œuvre du concordat HarmoS (voir p. 16).

«En adhérant à HarmoS, le canton de Neuchâtel s'est engagé à harmoniser les structures et les objectifs de la scolarité obligatoire, donc à réformer le système scolaire neuchâtelois», indique le Conseil communal dans le rapport en question. La nouvelle organisation prévoit qu'«une seule et même autorité scolaire intercommunale» gère l'ensemble de la scolarité obligatoire, préservant ainsi une partie des compétences communales.

Le Syndicat élargit ses compétences

Le Syndicat intercommunal régit actuellement l'ESRN. La modification de son Règlement général vise à étendre ses compétences à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Les changements interviendront dans l'organisation de l'école. Un Conseil intercommunal et un Comité scolaire fonctionneront comme organes respectivement législatif et exécutif. Le premier sera composé de 15 conseillers communaux et de 15 conseillers généraux, soit deux représentants par commune membre. Le second, lui, comptera cinq conseillers communaux, à savoir un par centre scolaire. Chacun des cinq centres (la Côte, les Terreaux, le Mail, le Bas-Lac et les Deux Thielles) sera soutenu par un conseil consultatif au travers duquel parents, enseignants et politiciens pourront participer au bon fonctionnement des écoles.

Coûts supplémentaires

La Ville de Neuchâtel devra assumer de nouvelles charges annuelles récurrentes estimées à 1 million de francs. Ces nouveaux frais sont à la fois liés à l'EORéN et à HarmoS. De nouveaux collaborateurs seront notamment engagés dans le but de professionnaliser les structures de fonctionnement de l'EORéN. Le nouveau Règlement général devrait entrer en vigueur en janvier 2012, mais c'est progressivement que ses effets se feront sentir. La plupart des dispositions seront effectives à la rentrée d'août. Quant aux nouvelles autorités, elles fonctionneront un moment de pair pour gérer au mieux la transition. (ak)

Des rapports à foison

Le Conseil général aura encore du pain sur la planche lors de sa séance du 7 novembre. Outre le rapport concernant l'EORéN, les élus devront encore se prononcer sur les objets qui n'ont pas pu être votés lors de la séance du 17 octobre, dont le rapport NeuchEole notamment. Un nouveau rapport vient encore s'ajouter à l'ordre du jour. Il concerne la vente d'une partie de la parcelle 6684 du cadastre de Boudry à Celgene International Sàrl. Cette entreprise entend étendre son implantation dans le but de développer ses activités dans le canton.

Les guides-interprètes du patrimoine proposent trois balades à thème à Neuchâtel cet automne

Sortir des sentiers battus

L'Association suisse des guides-interprètes du patrimoine (ASGIP) propose deux visites guidées payantes samedi à Neuchâtel, au « village du chocolat » à Serrières et au cœur de « l'écoquartier futuriste » Ecoparc, sur le plateau de la gare. Trois promenades nocturnes au centre-ville à la lueur d'une lanterne avec un guide en costume d'époque sont également au programme jusqu'à Noël.

Les guides-interprètes du patrimoine proposent notamment une visite guidée de « l'écoquartier futuriste » sorti de terre sur le plateau de la gare.

Créée en 2004, l'ASGIP regroupe une vingtaine de guides dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Jura et Bâle-Ville. Leur fonction ? Faire découvrir par des balades hors des sentiers battus différentes facettes du patrimoine de leur région, qu'il soit naturel, bâti, historique, culinaire, économique, social ou même industriel. Clotilde Bühler proposera ainsi samedi après-midi une visite guidée du quartier de Serrières, modelé par le développement de l'entreprise chocolatière Suchard.

Ludique

L'approche est ludique et interactive. « Il ne s'agit pas de jouer au professeur durant deux heures », relève la guide neuchâteloise. « On fait écouter, voir, sentir, pour amener les gens à comprendre par eux-mêmes l'environnement ». En fonction des questions et des centres d'intérêt des participants, une même balade peut varier d'une fois à l'autre.

Autre guide diplômée de l'ASGIP active dans l'Arc jurassien, Monique Chevalley fera elle découvrir l'histoire et certains aspects insoupçonnés du quartier Ecoparc, bâti sur l'ancienne friche industrielle à l'est de la gare. « Même s'il ne paraît pas vert au premier abord, ce nouveau pôle urbain de la ville de Neuchâtel a été soigneusement planifié dans le respect du développement durable. Panneaux solaires, climatisation naturelle des bâtiments, toitures végétalisées... de multiples mesures ont été prises pour réduire au minimum la consommation d'énergie, mais aussi socialement pour favoriser la mixité des activités », explique la journaliste.

Chasse au trésor

En alternance avec Corinne Nicaise Marcacci, Monique Chevalley organise également depuis quelques années à l'approche de Noël des visites guidées du centre historique de Neuchâtel, sur les pas d'un guide en costume d'époque et à la lueur d'une lanterne. La prochaine aura lieu samedi 18 novembre, de 18h30 à 20 heures. D'autres excursions insolites sont proposées jusqu'à mars dans le canton, sur demande ou à date fixe. Au programme figurent notamment une « chasse au trésor à Bayerel », des « balades botaniques », un « plongeon dans l'Areuse » ou une « recherche des Mascarons ». (ab)

« Au village du chocolat », samedi 5 novembre de 14 à 16h30, prix 18 francs pour les adultes et 12 francs pour les enfants, renseignements et inscriptions au 078 738 39 58 ou sur www.asgip.ch ;

« Ecoparc. Un écoquartier futuriste à Neuchâtel », samedi 5 novembre de 10 à 12 heures, prix 18 francs, réservation et informations au 079 238 89 45 ou sur www.asgip.ch.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), sa sur rendez-vous, di fermé. Jusqu'au 31 mars 2012, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Dès le 3 avril, exposition « Neuchâtel : une histoire millénaire ». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 8 janvier 2012, exposition « Tell, l'assassin… ». Dimanche 6 novembre à 14, 15 et 16 heures, démonstrations publiques des automates Jaquet-Droz.
Mardi 8 novembre 12h15, mardi du musée. Le plaisir de la couleur : dessins de Guillaumin, Bonnard, Maillot dans le legs Amez-Droz. Visite commentée par Lucie Girardin-Cestone.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies : « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 2 février 2012, exposition « Ultimitem ». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition « Sacrée science ! Croire ou savoir… ». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition « My-Thology », d'Elodie Pong. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 23 décembre, exposition Pierre Edouard, sculptures, dessins, gravures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 3 au 30 novembre, exposition « Art du papier » de Jean Pfirter. Vernissage, jeudi 3 novembre à 18 heures. Ouvert ma de 14 à 18 heures, me-sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Divers

Tente du Salon expo, vendredi 4 novembre de 14 à 21 heures, samedi 5 novembre de 9 à 19 heures, dimanche 6 novembre de 9 à 18 heures, grande brocante. Entrée Fr. 5.–, jusqu'à 16 ans gratuit.

Espace des solidarités (rue Louis-Favre 1), nuit du conte en Suisse. Mercredi 9 novembre à 14h30, contes pour enfants dès 4 ans, goûter offert. Vendredi 11 novembre à 20 heures, contes avec les conteurs de « La Louvrée ». Entrée libre, poussenion, chapeau à la sortie.

Salle des Pasteurs, du 25 au 27 novembre, stage de 3 jours animé par David Ellzey, instructeur de la Méthode Sedona ou l'art du lâcher-prise sur « Où est l'amour ? ». Renseignements et inscriptions jusqu'au 18 novembre au 032 725 10 42, www.methodesedona.ch

L'actualité culturelle

Vente paroissiale

Le lieu de vie Est de la Maladière-La Coudre-Monruz-Chaumont organise samedi 5 novembre, sa traditionnelle vente paroissiale.
Le public découvrira un choix de travaux à l'aiguille, patchworks, artisanat, bijoux, fleurs, une brocante et une tombola. Des pâtisseries et boissons seront vendues dès l'ouverture.
A midi, les organisateurs proposeront des ramequins et de la salade (sur inscription au 032 725 79 59 ou 032 724 51 19 ou 032 724 14 13).
Chapelle de la Maladière, samedi 5 novembre dès 10 heures.

Manifestations au MEN

Avant l'inauguration de sa prochaine exposition, le Musée d'ethnographie organise à l'intention du public différents événements dans ses locaux de la rue St-Nicolas 4.

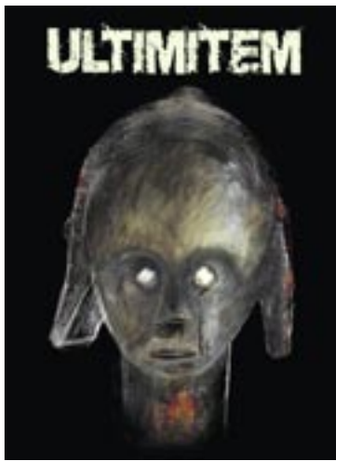

Le film *Foreign Parts* de Véréna Paraval et J.-P. Sniadecki en version anglaise, sous-titrée française sera projeté jeudi 3 novembre à 20h30 (entrée libre). «Le quartier de Willets Point dans le Queens est une zone industrielle vouée à la démolition. Fait de dépôts de voitures et de revendeurs de pièces d'occasion, il abrite une étrange communauté où épaves, déchets et recyclage constituent un commerce florissant : les véhicules sont dépecés, triés et rangés par marque et par pièce, puis revendus à une longue file de clients en voiture. Le film observe sur le vif la lutte des habitants contre ce «droit à l'expulsion» contesté, avant qu'ils ne soient avalés par la capitalisation de l'écologie urbaine de New York».
Dans le cadre des brunchs et visites guidées, les familles sont invitées à participer dimanche 6 novembre à 11 heures à la visite de l'exposition *Ultimitem* (photo). Des animations gratuites pour les enfants dès 4 ans auront lieu également à 11 heures et le brunch en famille sera servi dès 12 heures. Prix par adulte Fr. 30.–, enfants jusqu'à 12 ans Fr. 15.–, enfants jusqu'à 5 ans, gratuit. Réservations au 032 717 85 60 ou reception.men@ne.ch.

Gala annuel de la gym de Serrières

La sixième édition du gala annuel de la gym de Serrières se déroulera dimanche 6 novembre à la salle de la Riveraine. Sur le thème «1000 incroyables talents», le programme comprendra des numéros alliant gymnastique acrobatique et danses, tout ceci avec la grâce et le charme des tout-petits.
Après le gala, chacun pourra déguster un risotto qui sera servi sur réservation uniquement à :
presse@gymserrieres.ch ou
http://doodle.com/4fpwutezdb8v4vxh
Halle de la Riveraine, dimanche 6 novembre à 14h30, ouverture des portes à 13h15. Billets à l'entrée.

L'Ensemble vocal de Neuchâtel chantera une messe bolivienne dimanche au Temple du Bas

Concert interculturel

Le Temple du Bas accueillera dimanche à 17 heures un concert caritatif pour les 25 ans de Traditions pour Demain, une ONG romande qui aide les populations amérindiennes à préserver leur identité culturelle. Après un récital de guitare, l'Ensemble vocal de Neuchâtel chantera une messe bolivienne, «Misa Pacha Mama», accompagné par une groupe de musique traditionnelle andine.

L'ONG soutient notamment un projet visant à sauvegarder la Danse de la Conquista chez les Axi au Guatemala. • **Photo : Traditions pour Demain/Gradis**

«Misa Pacha Mama» est une œuvre de musique sacrée en six parties, qui parle des conditions difficiles de vie dans les Andes et exhorte à davantage de justice, de droit à la vie et de dignité pour les populations amérindiennes. Principal écueil pour le chœur neuchâtelois, elle est écrite en espagnol et en quechua, la langue des Incas, encore vivante sous divers dialectes en Bolivie et au Pérou, mais aussi en Argentine, en Colombie et en Equateur.

En quechua

Cette messe a été composée en 2003 par Juan Arnez, un Bolivien qui s'est installé dans les années 70 en Suisse avec son groupe de musique andine, «Los Kusis de Bolivia». C'est cette formation de quatre musiciens qui accompagnera le chœur, avec des instruments de musique traditionnels comme la flûte de pan. En première partie, le guitariste d'origine chilienne Manuel Orosio interprètera des morceaux choisis de compositeurs espagnols et sud-américains.

Collecte

L'entrée est libre. Une collecte sera organisée à la sortie au profit des projets soutenus par Traditions pour Demain en Amérique du Sud et en Amérique centrale pour sauvegarder le patrimoine culturel des populations amérindiennes : danse, musique, tradition orale, croyances, savoirs traditionnels, éducation bilingue… L'engagement de l'ONG fondée en 1986 à Rolle sera présenté en détail par ses responsables, Christiane et Diego Gradis. (ab)

«Misa Pacha Mama», dimanche 6 novembre à 17 heures au Temple du Bas. Réservations conseillées, par téléphone au 021 825 23 31 ou par e-mail à l'adresse tradi@fgc.ch

Chronique culturelle

Dialogue national

Enfin ! La Confédération, les cantons, les villes et les communes vont se parler et tenter de mieux coordonner leur soutien à la culture. Une convention instituant un dialogue national a été signée dans ce sens le 25 octobre à Berne. Cet accord constitue une première étape vers la mise en œuvre du message sur la culture adopté le 30 septembre par le Parlement, qui prévoit une collaboration accrue entre les différents échelons étatiques en matière de politique culturelle.

Les pouvoirs publics investissent chaque année quelque 2,2 milliards de francs dans la promotion et l'encouragement de la culture. Il était donc naturel qu'ils cherchent à renforcer leur collaboration. La convention signée la semaine passée permettra de débattre de façon permanente de politique culturelle, de renforcer la collaboration entre les divers échelons étatiques, d'améliorer l'échange d'informations et de mieux coordonner les efforts de chaque partie. Réclamé depuis longtemps par les villes, ce dialogue quadripartite est un réel progrès à saluer comme tel.

Patrice Neuenschwander

Publicité

Temple du Bas · Neuchâtel
Rue du Temple-Neuf 5
We pray for the city
direction : Pascale Bardet
GOSPEL
CHORALE DE LA ROCHETTE
170 choristes
musiciens · danseurs
entrée libre · collecte au profit des programmes au Népal
2 décembre 2011
20h15
Terre des hommes
aide à l'enfance / Kinderhilfe
aiuto all'infanzia / child relief / www.tdh.ch
organisation : Terre des hommes · www.tdh.ch/neuchatel · tdhneuchatel@gmail.com

La chronique cinéma de...

Au cœur de la « Polisse »

Anne Kybourg

La comédienne et réalisatrice Maïwenn Le Besco s'est inspirée du quotidien des agents de la Brigade de protections des mineurs (BPM) de Paris pour écrire le scénario de son troisième long-métrage, « Polisse ». Durant le film, le spectateur passe par tous les états d'âme, du rire aux pleurs. A voir absolument !

Ce film, basé sur des faits réels, plonge le public dans la vie des agents de la BPM. Pédophiles, parents incestueux, adolescents à la dérive et enfants maltraités : les policiers sont confrontés à la misère humaine. Si les scènes sont filmées caméra à l'épaule, « Polisse » n'en demeure pas moins une fiction et non un documentaire.

Rire du pire

Dans son film, Maïwenn interprète le rôle d'une photographe mandatée par le ministère de l'intérieur pour réaliser un livre de photographies sur le travail des agents de la BPM. Les spectateurs y découvriront une dure réalité au travers des affaires traitées par ces policiers. La réalisatrice, qui a passé six mois au sein de la véritable BPM, présente dans plusieurs scènes l'humour développé par les agents. Une manière pour eux, peut-être, de faire face aux affaires les plus sordides.

Dans « Polisse », Karin Viard joue le rôle d'un agent de la Brigade de protection des mineurs de Paris. • Photo : sp

Joey Starr métamorphosé

« Polisse » bénéficie d'une distribution de haut vol avec entre autres Joey Starr, Marina Foïs, Karin Viard et Maïwenn elle-même. Joey Starr qui incarne un agent pris au piège entre son boulot et une vie de famille compliquée sort clairement du lot. D'autant plus que son personnage entre en contradiction avec son image de mauvais garçon. Maïwenn dévoile une facette encore inconnue du rappeur français de NTM qui interprète son rôle avec brio. Pas étonnant donc que « Polisse » ait remporté le prix du jury au dernier Festival de Cannes !

A.K.

La Ville jeune

Bibliothèque Pestalozzi, fbg du Lac 1, samedi 5 novembre de 9 à 12 heures, grande vente de livres d'occasion.

Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, dimanche 6 novembre à 10h30, contes dominicaux par Michèle Brandt et Blanche Droz, conteuses de La Louvrée. Entrée libre.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.
En raison d'un match de waterpolo, fermeture samedi 5 novembre dès 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures).

Football corporatif

Terrain des Charmettes
Jeudi 3 novembre, 18h45, Spartak FdU-Celgene, groupe B.
Lundi 7 novembre, 18h45, XF Auto-Charmettes-OFS Stonehage, groupe B.
A 20h15, La Gondola-Philip Morris, groupe A.
Mardi 8 novembre, 18h45, Spectra-time-Olympique Metalor, groupe A.

Football
Vendredi 4 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, Espagnol-Cornaux, vétérans.
Samedi 5 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 9h, Serrières-Bevaix, juniors E.
A 10h, Serrières-Grpm la Côte, juniors D.
A 14h30, Serrières-Dombresson, juniors C.
A 18h, Espagnol-Sonvillier, 3e ligue.
A 20h15, Xamax-Concordia, 2e ligue inter. féminine.
Samedi 5 novembre stade de la Maladière, 15h, Xamax M21-FC Allschwil, 2e ligue interrégionale.
Dimanche 6 novembre, terrain naturel Pierre-à-Bot, 10h, tournoi romand des sélections, M13.
Dimanche 6 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 9h, tournoi romand des sélections, M13.
Dimanche 6 novembre, stade de la Maladière, 16h, Xamax-FC Zurich, ASL.

Hockey sur glace
Patinoires du Littoral
Samedi 5 novembre, 11h30, HC Neuchâtel Futur-HC 3 Chênes, moskitos B.
A 17h30, HC Neuchâtel Futur-HC Lausanne, LNC féminine.
Dimanche 6 novembre, 11h, HC Neuchâtel Futur-HC Delémont-Vallée, mini A.
A 17h, HC Neuchâtel Futur-HC Villars, juniors top.

Handball
Samedi 5 novembre, halle de sport de la Riveraine, 11h30, HBC Neuchâtel-HBC Nyon, M17.
A 13h, HBC Neuchâtel-HBC Vallée de Joux, 3e ligue féminine.

Basketball
Vendredi 4 novembre, halle de sport de la Riveraine, 20h30, Union Neuchâtel-Colas Bernex Basket, LNB.

Patinoires du Littoral
(du 2 au 9 novembre)

Piste principale
me : 9h-11h45/15h-16h45 public, 9h-11h45/15h-16h15 hockey libre.
je/ve/sa : –
di : 13h45-16h30 public.
lu : 9h-11h45/13h45-15h30 public, 9h30-11h45 hockey libre.
ma : 9h-11h45/13h45-15h30 public et hockey libre.
me : 9h-11h45/14h15-15h15 public et hockey libre, 16h15-16h45 public.

Halle couverte
me : 9h-11h45/13h45-16h15 public.
je : 9h-11h45/13h45-15h45 public.
ve : –
sa : 13h45-16h30 public.
di : 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu/ma/me : 9h-11h45/13h45-16h15 public.

Le Conseil général a approuvé lundi un crédit d'étude de 620'000 francs pour la phase d'avant-projet de réaménagement des Jeunes-Rives

De bon augure

Le réaménagement des Jeunes-Rives est sur de bons rails. Le Conseil général a approuvé lundi soir, par 33 voix contre une et trois abstentions, un premier crédit d'étude de 620'000 francs en vue de la concrétisation du projet « Ring », qui prévoit la création d'un parc urbain sur le site. Cette phase d'avant-projet doit permettre d'arrêter les choix fondamentaux concernant le stationnement, l'implantation des bâtiments et l'aménagement des espaces publics. Le Conseil reviendra l'an prochain devant le législatif avec un nouveau rapport pour l'étude, cette fois, du projet définitif. Ce dernier intégrera la participation financière de partenaires privés. Le début des travaux n'est pas prévu avant 2014.

Lauréat du concours Europan 10 lancé en 2009, le projet « Ring » du bureau d'architectes neuchâtelois Frundgallina propose la création d'un jardin urbain de 8,6 hectares sur les Jeunes-Rives, entouré d'un chemin ponctué de modules offrant boissons, nourriture ou matériel de sport. L'aménagement d'une plage « à la taille de Neuchâtel » et la construction d'un restaurant de qualité sur les rives sont autant de points forts de ce projet.

Après l'échec du premier réaménagement prévu des Jeunes-Rives post Expo.02 en 2003, « il est temps de concrétiser un projet qui mette en valeur ce site magnifique, tout en répondant aux besoins et aux aspirations de la population », a exhorté le conseiller communal en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement Olivier Arni. Le projet de jardin urbain retenu « a le potentiel nécessaire, même s'il doit encore mûrir », ce qui est précisément l'objectif du crédit sollicité.

Dépasser les blocages

De gauche à droite de l'échiquier politique, tous les partis ont salué la dynamique initiée par la direction de l'Urbanisme. « Cela permettra d'aller enfin de l'avant après des années de blocage », a déclaré Nicolas de Pury, au nom d'un groupe PopVertsSol toutefois divisé.

Le PS a loué l'approche retenue, consistant à avancer par petits pas en privilégiant la concertation et en impliquant étroitement le Conseil général via sa commission des ports et des rives. Cela permet « de faire converger les divers intérêts et attentes vers une solution acceptable par tous », a relevé Grégoire Oguey. En gastronomie, on parlerait de cuisson à basse température, a imagé Olivier Arni. « Cela prend certes plus de temps que la cuisine traditionnelle, mais le résultat est superbe ! »

Coût élevé

Le coût de ce processus interpelle toutefois le PLR et suscite des craintes au sein du groupe PopVertsSol quant au montant de la facture finale. Entre la participation au concours Europan 10 et les crédits d'étude, « la Ville aura dépensé près de deux millions de francs avant même le premier coup de pioche », a calculé Joël Zimmerli (PLR). Le groupe demande de tout mettre en œuvre pour réduire le second crédit d'étude annoncé pour l'automne 2012.

Seuls 1,36 million de francs devraient être à charge de la Ville, les frais du second crédit d'étude liés au restaurant, au parking et aux modules devant en effet être pris en charge par les partenaires privés, a rectifié Olivier Arni. Le montant est « compréhensible » en regard du « réaménagement en profondeur » proposé des Jeunes-Rives.

Places de parc

PLR, PopVertsSol et ex-UDC ont par ailleurs fait part de leur préoccupation face à la suppression prévue de l'actuel parking aux Jeunes-Rives. Des trois scénarios avancés pour le remplacer, seule l'extension du parking du Port sous la place Marie-Alexis Piaget a les faveurs du PLR. La réalisation d'un ouvrage souterrain sous les Jeunes-Rives est jugée trop coûteuse et la création de places supplémentaires à l'est inadaptée aux besoins du centre-ville.

Au final, tous les groupes ont accepté le rapport du Conseil communal, signe que le processus de réaménagement des Jeunes-Rives progresse. Olivier Arni a rappelé que « le pilotage de ce dossier s'appuie sur une relation partenariale entre le Conseil communal et le Conseil général, par sa Commission des ports et rives. » (ab)

Questions d'actualité

Chaque groupe pourra à l'avenir poser une question liée à l'actualité lors des séances du Conseil général. Sur proposition du PLR, le législatif a accepté lundi soir à l'unanimité de modifier en ce sens le Règlement général de la commune de Neuchâtel. Les questions devront être déposées à la Chancellerie au moins trois jours avant la séance du Conseil général. Elles feront l'objet d'une brève réponse orale du Conseil communal avant les objets prévus à l'ordre du jour, sans discussion possible. (ab)

Le groupe socialiste demande de mettre à disposition des acteurs culturels les salles de spectacle des écoles primaires comme celle du collège de la Promenade. • **Photo : archives**

Séance de relevée pour le Conseil généra

Le Conseil g

Le législatif de la Ville de Neuchâtel a tenu lundi soir une séance de relevée pour traiter des objets inscrits à l'ordre du jour depuis plus de six mois. Il a débattu sur deux interpellations, une motion, une proposition et un postulat. Les membres du législatif ont également donné leur aval au crédit d'étude de l'avant-projet du réaménagement des Jeunes-Rives.

Le Conseil général s'est arrêté longuement sur une interpellation du groupe socialiste intitulée « Les acteurs culturels à la rue ? ». Déposée en février 2011, elle demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de « mettre à disposition des acteurs culturels les aulas ou salles de spectacle qui existent dans les bâtiments des écoles primaires ».

Le projet « Ring » prévoit notamment l'agrandissement de la plage des Jeunes-Rives.

al

énéral fait le ménage

Un sujet récurrent

Depuis la démolition des anciennes salles de cours à la rue Jehanne-de-Hochberg, les acteurs culturels peinent à trouver de nouveaux locaux de répétition. La situation s'est encore empirée avec la déconstruction du collège de la Maladière, indique les interpellateurs. « Certaines explications auraient pu répondre à notre interpellation, mais ce n'est pas le cas », a constaté le porte-parole du groupe socialiste à propos du rapport sur la politique culturelle qui sera présenté ce mercredi à la presse. « On ne comprend vraiment pas pourquoi les acteurs culturels ne pourraient pas utiliser les locaux des écoles », a-t-il regretté. En octobre 2010 déjà, le groupe socialiste avait évoqué cette piste lors d'une séance de relevée. Le Conseil général avait d'ailleurs accepté une motion socialiste « pour valoriser davantage les infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local ».

Solution provisoire au Chanet

Consciente du problème, Françoise Jeanneret, directrice de la Culture a évoqué les difficultés du marché immobilier à Neuchâtel. Des solutions ont été trouvées à Monruz pour les Armourins et aux Sablons pour une école de théâtre. « Les acteurs culturels pourraient éventuellement utiliser l'ancienne caserne de police du Chanet », a-t-elle encore proposé. « Pourquoi la solution pratique et simple des écoles n'a-t-elle pas été prise en considération », s'est indigné le porte-parole du groupe socialiste, insatisfait de la réponse du Conseil communal. « Ces salles de spectacle sont très sollicitées par plusieurs associations. Il appartient aux acteurs culturels de s'approcher du secrétariat des écoles qui gère ces locaux », a conclu Françoise Jeanneret.

Par ailleurs, le Conseil général a accepté par 36 voix et 1 abstention une motion du groupe socialiste qui vise à anticiper la stratégie à mettre en place sur le long terme en matière de création de logements. Il a encore largement approuvé un postulat du groupe PLR pour établir un inventaire des domaines forestiers et agricoles, propriétés de la Ville. Ce dernier doit permettre de mettre en évidence les perspectives d'avenir de ces biens. (ak)

Manque de transparence

Le Conseil communal a répondu à une interpellation du groupe PLR à propos de la politique de mise en location des biens appartenant à la Ville. Les interpellateurs mettent en cause le manque de transparence du Conseil communal notamment quant à la reprise des locaux du restaurant des piscines du Nid-du-Crô, « l'Amphitryon », qui abrite un centre de fitness depuis mars dernier. Pour rappel, la Ville a accordé en 2005 une réduction de loyer en faveur du locataire des lieux – comprenant à la fois le restaurant intérieur et les buvettes extérieures – en raison d'une baisse de chiffre d'affaires. Le locataire a entrepris des recherches pour trouver un repreneur pour le restaurant, en vain. Il a étudié d'autres variantes dont celle d'aménager un fitness. « La Ville ne pouvait pas mettre ces locaux en location sans que le locataire actuel n'ait dénoncé le bail », a répondu Françoise Jeanneret au nom de l'exécutif. (ak)

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Le vote du crédit d'étude pour l'avant-projet de réaménagement des Jeunes-Rives n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe PopVertsSol.

Groupe PLR

Jean-Charles Authier: «Le groupe PLR dépose une proposition pour réduire de cinq points le coefficient fiscal de la Ville.

Neuchâtel connaît depuis deux ans une hausse spectaculaire de son produit des impôts sur les personnes morales, hausse qui se chiffre, bon an mal an, à 20 millions de francs, soit 15% de la totalité des impôts perçus.

La dernière projection des comptes 2011 montre que 8 millions devront être redistribués aux autres communes des cantons, selon les dispositions prises dans la toute nouvelle loi cantonale sur la fiscalité des personnes morales. On pourrait espérer que les 12 millions restants soient affectés à des tâches de salubrité telles que le désendettement de notre collectivité. Malheureusement, nos autorités jouent à «qui veut dépenser des millions». Aux dépenses voulues par le peuple (structures d'accueil), s'ajoutent celles découlant du bon plaisir de la majorité, que ce soit au niveau de l'exécutif (création de nouveaux postes, augmentation des subventions diverses, …), ou du Conseil général (distribution gratuite de sacs poubelle).

Nous pensons que le contribuable mérite un retour plus concret sur cette embellie financière que par des prestations qu'il n'aura le plus souvent pas demandées et dont il ne verra pas - ou très indirectement – le bénéfice. Ce juste retour doit se manifester par une baisse sensible du coefficient fiscal, qui aidera les contribuables à équilibrer à leur tour leur budget 2012 et les suivants. Leur pouvoir d'achat n'a de loin pas suivi les hausses de revenus de la Ville, en témoignent les baisses inquiétantes que nous constatons au niveau des revenus des personnes physiques.»

Groupe socialiste

Matthieu Béguelin: «Les économies demandées par le Canton à l'Université l'avaient amenée à revoir son soutien au Jardin botanique à la baisse. A tel point que l'avenir de ce lieu, devenu rapidement emblématique de notre ville, était menacé. La recherche de financement privé a permis d'éviter le pire durant quelques années, permettant de redéfinir les missions de ce petit coin de paradis.

En renforçant son engagement, la Ville assure la pérennité des lieux et nous nous en félicitons. La nouvelle orientation donnée vers un jardin de la biodiversité est également des plus réjouissantes.

Les férus de botanique ou les simples amoureux de la nature (ou ceux qui se bécotent sur ses bancs publics) peuvent donc pousser un soupir de soulagement, l'ombre de l'épée de Damoclès qui planait sur le Jardin botanique s'en est allée et le soleil d'un avenir radieux peut à nouveau illuminer cette petite vallée.»

Groupe PopVertsSol

Nicolas de Pury: «Rapport 11-025 sur les Jeunes-Rives.

Après de nombreuses années de blocage, la demande de crédit que nous avons votée permettra enfin de faire avancer un dossier complètement fermé depuis la fin de l'Expo.02.

Les Jeunes-Rives étaient un sujet qui fâchait à peu près tout le monde, il y a encore peu.

Aujourd'hui, nous sommes en train de créer de bonnes conditions pour qu'une saine alchimie puisse prendre entre les visions des architectes urbanistes et les attentes, impatientes, de nombreux citoyens.

PopVertsSol regrette vivement que le plan directeur sectoriel «Le lac et ses rives» (PDS) n'ait pu encore être adopté, alors que nous votons des crédits d'étude pour des projets le long des rives. Même si le futur PDS est en cours d'élaboration, avec une volonté forte et commune, tant du Conseil communal que de la Commission des ports et rives, notre groupe regrette que l'on mette ainsi «la charrue avant les bœufs».

Autres éléments d'inquiétude pour PopVertsSol:

- les coûts d'étude et de réalisation qui s'élèveront à plusieurs millions, avec des engagements privés;
- des projets très localisés risquent de favoriser des intérêts privés et particuliers au détriment de l'intérêt public;
- avec les futurs aménagements de la place Numa-Droz et du Port, certains aspects du projet «Ring» sortent déjà de leur contexte.

Voilà pourquoi le groupe PopVertsSol n'a pas été unanime dans son soutien au crédit demandé.»

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de M. Thomas Facchinetti (Soc).

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Kodjo Agbotro (Soc), Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (Soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (Ind), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Roy Cairala (Ind), Khadija Clisson Perret (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt Ducommun (Soc), Pascal Domatezo (Ind), Philippe Etienne (PLR), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Maria Angela Guyot (Ind), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc),Catherine Loestcher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Cristina Tasco (Soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (soc).

Excusés: Mme et MM. Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Michel Favez (PopVertsSol), Sylvain Brossin (Ind).

Le Conseil communal était représenté par M. Alain Ribaux (PLR), président, M. Pascal Sandoz (PLR), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (Soc), M. Olivier Arni (Soc) et Mme Christine Gaillard (PopVertsSol), conseillers communaux.

A propos...

Deux par seconde

Le moins que l'on puisse dire c'est que la naissance du sept milliardième habitant de la planète fait couler beaucoup d'encre. « C'est une histoire humaine » a même clamé le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Alors, qui de Danica, aux Philippines, Nargis en Inde, Alexandre au Kamtchatka ou Piotr à Kaliningrad sera le vainqueur désigné de cette course à la reconnaissance mondiale ? Mais au fait que peut-on gagner dans ce genre de concours sinon le droit de vivre ? Le droit de relever de nouveaux défis en tous les cas, pour reprendre une expression banalisée au fil du temps. A coup sûr le pari sera de taille ! Il s'agira de se déjouer des guerres, de maîtriser l'éducation, d'endiguer la famine, de garantir l'emploi et essayer d'assurer la liberté à chacun. Bien du pain sur la planche…Une seule certitude, comme pour vous et pour nous, il faudra naître tous les jours pour mener le combat du quotidien.

Rémy Voirol

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- modifiant le Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, par l'introduction de l'article 62bis,
- concernant une demande de crédit d'étude pour la phase d'avant-projet de réaménagement des Jeunes-Rives,

adoptés par le Conseil général dans sa séance de relevée du 31 octobre 2011, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au lundi 12 décembre 2011.

Neuchâtel, le 2 novembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Alain Ribaux — **Le chancelier, Rémy Voirol**

La Ville officielle

Le Conseil général siégera lundi prochain

Sept rapports au menu

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 7 novembre 2011 à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant :

Rapports du Conseil communal

11-011
Rapport du Conseil communal, concernant la réponse à la motion N° 277 du groupe PopVertsSol intitulée « NeuchEole-Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise ».

11-021
Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux des 15 communes membres de l'Ecole Secondaire Régionale de Neuchâtel (ESRN) relatif à la modification du Règlement général de ce syndicat intercommunal en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN).

11-019
Rapport du Conseil communal, concernant la vente d'une partie de la parcelle 6684 du cadastre de Boudry à Celgene International Sàrl.

11-020
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour la signalisation lumineuse.

11-024
Rapport d'information du Conseil communal, concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel au vallon de l'Ermitage.

11-013
Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion « Pour un noctambus inter-villes » au postulat « Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec », et au postulat « Mesures concernant la formation ».

11-016
Rapport du Conseil communal, concernant la politique culturelle.

Autres objets

11-605
Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, concernant les insectes pollinisateurs.

11-606
Interpellation du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée « Pour que les zones à 20 km/h soient vraiment des zones de rencontre ».

11-609
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Pascal Helle et consorts, intitulée « De l'argent immédiat pour une dette éternelle ».

11-610
Interpellation de MM. Luciano Bocchi et Pascal Domatezo, intitulée « Frais de conciergerie des bâtiments de la Ville ».

11-402
Proposition de M. Blaise Péquignot (PLR), au sens de l'article 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 27 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

11-701
Résolution du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « A Neuchâtel, on connaît l'hymne national et l'hymne neuchâtelois ».

11-403
Proposition de M. Alexandre Brodard et consorts, au sens de l'article 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, concernant la contribution de la Ville aux Eglises reconnues comme institutions d'intérêt public.

11-616
Interpellation par Mmes Amelie Blohm Gueissaz et Béatrice Nys, intitulée « Quel avenir pour la Villa Yoyo ? ».

11-617
Interpellation du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée « La rue, pour tous sans privilèges ! ».

11-405
Proposition du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, concernant la fiscalité, intitulée « Pour des impôts adaptés à la hausse des revenus de la Ville ».

11-406
Proposition de M. Blaise Péquignot (PLR), au sens de l'article 50 du Règlement général visant à élargir les compétences des commissions nommées par le Conseil général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

Pour mémoire

10-401
Proposition du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière.**

10-502
Postulat du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

10-304
Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable ». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

Neuchâtel, le 1er novembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Alain Ribaux — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site Internet www.neuchatelville.ch

La chronique musicale de...

Coup de poker

Mathieu Neuenschwander

Une six cordes, des musiciens chevronnés et un jeu de cartes. C'est dans l'univers du jazz que nous nous plongeons cette semaine. Julien Revilloud sera de passage, dans une formation trio, au Bar King de Neuchâtel mardi prochain. L'équipe y défendra « Carré d'As », le dernier album du Chaux-de-Fonnier.

C'est le 10 juillet 1976, à Montreux, que Julien Revilloud voit le jour. Sept ans, cela peut paraître précoce pour un coup de foudre mais c'est bien à cet âge-là qu'il s'éprend de façon dévorante de la musique. Il commence par le piano classique qu'il étudie durant dix ans avec Cécile Pantillon. Mais voilà, à 17 ans, Julien a assez révisé Schubert et Rachmaninov. Lui rêve de Jimi Hendrix, Stevie Ray Vaughan et Jimmy Page. Il mise donc l'intégralité de son tapis de jeu sur la guitare électrique. Il l'apprend d'abord en autodidacte, « à la diable » en repiquant les plans de ses héros directement en écoutant leurs disques. C'est à ce moment-là que notre cœur d'artichaut artistique a un troisième coup de foudre ! Don Julian découvre le jazz ! Bien décidé à s'immerger dans la musique de Charlie Parker et de Duke Ellington jusqu'au bout des doigts de pieds, Julien part étudier à la Swiss Jazz School de Berne, l'école la plus réputée du domaine en Suisse. Après une phase d'admission extrêmement exigeante, il effectue brillamment ses études professionnelles. Il travaille notamment avec Ira Kriss puis Francis Coletta et obtient à l'été 2003, un diplôme d'instrument et de pédagogie avec mention. Durant cette formation particulièrement pointue, il a l'occasion de fréquenter les « Masterclasses » de références du domaine comme : Jerry Bergonzi, Jean-Marie Ecay, Sylvain Luc, Russel Malone, Ray Brown, Dominique Di Piazza ou encore Bob Mintzer.

Julien Revilloud est principalement guitariste, mais aussi bassiste. Dès les années 2000, on le retrouve donc dans diverses formations très différentes en termes de style. Tout y passe : jazz, funk, pop, spectacles, comédies musicales ! Julien se forge une solide expérience professionnelle. On le remarque notamment dans la « Revue » de Cuche et Barbezat, en tournée dans toute la Suisse avec le Théâtre Ensemble Bienne-Soleure, dans le spectacle « Dame Helvétie » dans le cadre d'Expo.02, au festival des Urbaines pour une création multimédia et aussi en concert avec Lole (Olivia Pedroli), Marc Aymon, Simon Gerber, Claude Cavalli, Robert Sandoz et de nombreux autres artistes encore. En 2004, il s'installe toute une année dans « l'autre » capitale du jazz, Paris où il a l'occasion de jouer dans des clubs majeurs : le Sunset ou le Caveau des Oubliettes. Parallèlement à son parcours artistique, Julien Revilloud s'est aussi investi dans le domaine pédagogique. Il anime de nombreux stages musicaux et est le directeur du département jazz et musiques actuelles de l'école « Ton sur Ton » (La Chaux-de-Fonds) qu'il a cofondée.

En février dernier Julien Revilloud a lancé « Carré d'As », son second album studio enregistré dans une formation trio. Jean-Pierre Schaller est à la basse et Raphaël Pedroli à la batterie. Le disque comprend six morceaux originaux et un « standard », le magnifique *A Child is Born* de Thad Jones. Mardi prochain, le 8 novembre 2011, tout ce petit monde sera à écouter en live au Bar King de Neuchâtel. Allez, je relance de 10 et je vous fiche mon billet que vous serez bluffé ! Showdown...

http://julienrevilloud.ch

M.N.

A travers l'histoire

La petite place située au sud du Temple du Bas (sur la gauche) présentait en 1907 un aspect pittoresque. Peu de temps après la prise de cette photographie, cet ensemble de bâtiments hétéroclites disparaît, répondant à la volonté des autorités d'embellir le centre-ville en régularisant les alignements des immeubles. Le Temple du Bas, dégagé, est ainsi mis en valeur, et la circulation s'en trouve améliorée. Photographie anonyme, 1907. Musée d'art et d'histoire. Plus d'informations sur cette image : www.imagesdupatrimoiNE.ch. (Vincent Callet-Molin)

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Conrad Lutz, architecte à Givisiez (Lutz Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la rénovation et la transformation d'un immeuble 33, rue Charles-Knapp, article 15264 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Mesdames Simone Walder-de Montmollin et Marie de Montmollin. Les plans peuvent être consultés du 28 octobre au 28 novembre 2011, délai d'opposition.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Couvet (Atelier 2a), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une terrasse et la modification d'une fenêtre de l'immeuble 15, rue de l'Ecluse, article 691 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Manuela et Massimo Cruciato. Les plans peuvent être consultés du 28 octobre au 28 novembre 2011, délai d'opposition.

Demande de Madame et Monsieur Joséphine Gretillat Lavanchy et Claude Lavanchy, d'un permis de construire pour la construction d'un mur de soutènement 71, avenue des Portes-Rouges, article 7909 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 28 octobre au 28 novembre 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **mardi 22 novembre**
- **mardi 13 décembre**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Offre d'emploi

En prévision du départ du titulaire, le Service des parcs et promenades de la direction des Infrastructures et Energies met au concours un poste d'

horticulteur-trice option floriculture à 50%

Lieu de travail : établissement horticole de la Ville de Neuchâtel à Cernier.

dont la mission comprendra, notamment, les tâches suivantes :

- culture de plantes dans un établissement moderne,
- entretien des installations,
- confection de décorations,
- livraisons avec petit camion,
- services d'arrosage durant 10 week-ends par année.

Titulaire d'un CFC d'horticulteur-trice, option floriculture, vous maîtrisez toutes les techniques de cultures et êtes en possession du permis de conduire catégorie B. Vous êtes disponible 5 demi-journées par semaine le matin. Sensible à l'écologie et dynamique, vous êtes capable de travailler seul-e ou en équipe.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès de M. Jean-Marie Boillat, chef de service, au 032 717 86 60.

Si cette offre vous concerne, nous attendons votre postulation (lettre de motivation, photographie, curriculum vitae et certificats), jusqu'au **mercredi 9 novembre 2011** à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service des parcs et promenades
Rue des Tunnels 7
2000 Neuchâtel

Entrée en fonction : 1er janvier 2012 ou à convenir.

Anim'Action aux habitants de Pierre-à-Bot

Le café-rencontre de votre quartier vous invite **mardi 8 novembre entre 14 heures et 15h30 à la salle des loisirs, rue des Acacias 1.**

Au programme, rencontres et discussions, café, thé, chocolat chaud, jus d'orange, pâtisserie du jour, journaux et jeux.

Renseignements : 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

Les lundis des mots

Lundi 7 novembre à 18 heures à la bibliothèque Bibliomonde (passage Max-Meuron 6) : atelier d'écriture libre, par Carla Fragnière Filliger.
Venez tous slamer, libérez la poésie et faites-la claquer !
A 20 heures au Temple du Bas : *Hérésie : la religion de l'autre ?*
Conférence de Wolfgang Wackernagel, philosophe.

Lundi 14 novembre à 18h30 à la Cave Bauermeister (rue des Moulins 21), carte blanche à Jean-Philippe Bauermeister.
Du rapport entre la littérature et la création musicale.
A 20 heures à la librairie Le Cabinet d'Amateur (escalier du Château 2) : *Storia delle Buone Maniere*
Galateo e società dal Rinascimento ad oggi
Conférence de Stefano Prandi de l'Université de Berne.

Echos

Vendredi 28 octobre, M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, a représenté les Autorités communales, à la soirée-rencontre marquant le 40e anniversaire de la famiglia Leccese.

Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, à la fête des Armourins ainsi qu'au défilé.

Demain, le Conseil communal sera représenté par Mme Christine Gaillard, directrice de la jeunesse et de l'intégration et M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, à l'inauguration de la partie rénovée du Collège de la Promenade.

Samedi, Mme Christine Gaillard, directrice de la jeunesse et de l'intégration, représentera les Autorités communales à la cérémonie du Dies academicus 2011.

Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mme et M. Herta et Roland Wyler-Jäger, à l'occasion du 55e anniversaire de leur mariage et à Mme et M. May et Jean Walthert-Kramer, à l'occasion du 60e anniversaire de leur mariage.

L'Atelier des musées

En novembre dans les musées

L'Atelier des musées informe qu'il reste encore quelques places pour les ateliers suivants :

- Mercredi 9 novembre au Muséum d'histoire naturelle, atelier « Autour de la science… expérimentons avec l'eau ! », pour les 4-5 ans (14h-15h30) et 8-10 ans (16h-17h30).
- Vendredi 11 novembre au Musée d'art et d'histoire, pour les 5-12 ans (16h30-17h30), atelier *« Confection de lanternes »* (dans le cadre de la Saint-Martin aux Galeries de l'histoire).

Renseignements et inscriptions : Atelier des musées, www.atelier-des-musees.ch

Programme cinéma pour la semaine du 2 au 8 novembre

APOLLO 1 **tél. 0900 900 920**

JOHNNY ENGLISH, LE RETOUR
3e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 16h, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Rowan Atkinson, Gillian Anderson.
De Oliver Parker.

L'EXERCICE DE L'ÉTAT
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Olivier Gourmet, Michel Blanc, Zabou Breitman.
De Pierre Schoeller.

UN MONSTRE À PARIS – 3D
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 14h.
De Eric Bergeron. Derniers jours.

LES AVENTURES DE TINTIN – LE SECRET DE LA LICORNE – 3D
2e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 11h.
Arcades: VF me au ma 15h, 20h15, ve/sa 23h.
De Steven Spielberg.

APOLLO 2 **tél. 0900 900 920**

LES MARCHES DU POUVOIR
2e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, ve, di, ma 18h15, je, di au ma 20h30. VO angl. s-t fr/all. me, ve 20h30, je, lu 18h15.
Apollo 3: sa 18h15.
Acteurs: Ryan Gosling, George Clooney, Philip Seymour Hoffman.
De George Clooney.

L'INCROYABLE HISTOIRE DE WINTER LE DAUPHIN – 3D
1re semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h15, sa/di 13h30, di 10h45, 15h45.
Acteurs: Morgan Freeman, Ashley Judd.
De Charles Martin Smith.

LES TROIS MOUSQUETAIRES – 3D
4e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF ve 23h.
Acteurs: Logan Lerman, Orlando Bloom, Milla Jovovich.
De Paul W.S. Anderson.
Dernières séances.

SIEGFRIED
Opéra. Pas de limite d'âge.
VO sa 17h.
Avec Gary Lehman. Deborah Voigt, Bryn Terfel.
The Metropolitan Opera de New York.

APOLLO 3 **tél. 0900 900 920**

LA COULEUR DES SENTIMENTS
2e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 14h30, me au ma 20h30.
Acteurs: Emma Stone, Jessica Chastain.
De Tate Taylor.

ALL THAT REMAINS
2e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ve, di au ma 18h15.
Acteurs: Isabelle Caillat, Toshi Toda.
De Pierre-Adrian Irle.

PARANORMAL ACTIVITY 3
3e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h30.
Acteurs: Katie Featherston, Micah Sloat, Spraque Grayden.
De Henry Joost.

ÉMILIE JOLIE
4e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF sa/di 15h.
Acteurs: Elie Semoun, François-Xavier Demaison.
De Francis Nielsen.

HABEMUS PAPAM
9e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VO it. s-t fr/all. di 11h15.
Acteurs: Michel Piccoli, Nanni Moretti.
De Nanni Moretti.

ARCADES **tél. 0900 900 920**

LES AVENTURES DE TINTIN – LE SECRET DE LA LICORNE – 2D
2e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Jamie Bell, Andy Serkis.
De Steven Spielberg.

BIO **tél. 0900 900 920**

POLISSE
3e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au lu 20h15.
Acteurs: Marina Foïs, Joey Starr.
De Maïwenn Le Besco.

POULET AUX PRUNES
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 18h.
Acteurs: Mathieu Amalric, Isabella Rossellini.
De Marjane Satrapi.

REX **tél. 0900 900 920**

KILLER ELITE
1re semaine. 16 ans sug 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 23h15.
Acteurs: Jason Statham, Clive Owen.
De Gary McKendry.

THE ARTIST
4e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
Film muet, me au ve, lu/ma 15h30, me au ma 18h.
Acteurs: Jean Dujardin, Bérénice Bejo.
De Michel Hazanavicius.

BIENVENUE À BORD
5e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF sa/di 15h15.
Acteurs: Franck Dubosc, Valérie Lemercier, Gérard Darmon.
De Eric Lavaine.

STUDIO **tél. 0900 900 920**

INTOUCHABLES
1re semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h30.
Acteurs : François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.

L'instantané de Stefano Iori...

... lundi 31 octobre, 19h07

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Associations de quartiers

Association des propriétaires et riverains voisins des Jeunes-Rives, M. Charles Chammartin, président, Beaux-Arts 18, tél. 032 913 68 61, chammartin@bluewin.ch

Mail, M. Daniele Oppizi, président, avenue de Bellevaux 42, tél. 032 724 11 61, info@gmail.ch.

Maladière, M. Daniele Oppizi, président, avenue de Bellevaux 42, tél. 032 724 11 61.

Neubourg (Commune libre du Neubourg), M. Aldo Bussi, Epancheurs 16, 2012 Auvernier, tél. 032 731 24 77, albusa@bluewin.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD
Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00,** jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 6 novembre (dimanche de la Réformation)

Sud:

Temple du Bas: di à 10h, culte paroissial de la Réformation avec sainte cène, en commun avec l'église libre de la Rochette et l'Armée du Salut. Collation à l'issue du culte. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 18h pour le recueillement.

Pourtalès: di à 16h, célébration interreligieuse «Les religions et la louange» à l'occasion de la 5e Semaine suisse des religions.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 6. November 10 Uhr, Reformationstag, Gottesdienst im Temple du Bas, Neuchâtel. 8. November 14.30 Uhr, Gottesdienst im Poudrières 21, Neuchâtel.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h, messe en croate. Di à 17h messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds. Lundi 7 à 19h, concert – texte «La douce et l'amère». Les facettes de la mort. Eglise St-Pierre à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

Terre des hommes
aide à l'enfance | Kinderhilfe
aiuto all'infanzia | child relief | www.tdh.ch
17e
Tournoi populaire de
tennis + badminton
En faveur du Népal
Samedi 12 novembre 2011
dès 9 heures
Tarifs:
Jusqu'à 18 ans Frs. 15.–
Adultes Frs. 30.–
Inscriptions et informations:
CIS Sports & Loisirs Marin
La Tène, 2074 Marin-Epagnier
Tél. 032 755 71 71 • Fax 032 755 71 72
info@cis-marin.ch
www.tdh.ch/neuchatel – www.cis-marin.ch/tournois.html
Hôtel de Commune
mss
mss-sport.ch
RAIFFEISEN
PIZZAPHONE
YONEX
Encavage du Vieux Pressoir
JEAN-MARC HAUSSENER, SAINT-BLAISE
propriétaires-encaveurs
Wilson
WITTWER
imprimerie messeiller sa
CAMILLE BLOCH
Vuilliomenet S.A.

Vers une régionalisation de l'école obligatoire à Neuchâtel

L'ESRN laisse place à l'EORéN

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel votera lundi soir un rapport concernant la modification du Règlement général du Syndicat intercommunal qui régit l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN). Les quinze communes membres doivent se prononcer en vue de créer l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (EORéN). Raymonde Wicky, présidente du Comité scolaire de l'ESRN, expose les enjeux de cette réforme du système scolaire obligatoire.

Selon Raymonde Wicky, présidente du Comité scolaire de l'ESRN, « la mise en place du concordat HarmoS à Neuchâtel implique une réorganisation de l'école obligatoire ».

L'ESRN va-t-elle disparaître au profit de l'EORéN ?

Le Syndicat intercommunal de l'ESRN qui existe actuellement ne sera pas dissout. Ses buts seront élargis de manière à ce que tous les cycles de l'école obligatoire soient organisés à l'échelle régionale (voir encadré). Il comprend cinq centres, à savoir la Côte, les Terreaux, le Mail, le Bas-Lac et les Deux Thielles. Le Syndicat sera rebaptisé **E**cole **O**bligatoire de la **Ré**gion de **N**euchâtel (EORéN), ce qui met bien en évidence l'aspect régional du concept.

Avec la création de l'EORéN, les communes qui n'ont pas de direction professionnelle perdent celle des écoles enfantines et primaires. Quelles compétences conserveront-elles ?

Les communes seront représentées au sein du Conseil intercommunal et du comité scolaire, organes respectivement législatif et exécutif du Syndicat. Les directeurs des différentes écoles, eux, ne participeront qu'à titre consultatif. Les communes bénéficieront d'un pouvoir décisionnel qui n'existait pas auparavant. A la tête de chaque centre il y aura une autorité scolaire de centre, composée de conseillers et conseillères communales des localités dont les élèves fréquentent le centre. L'équipe de direction en fait également partie. Des conseils d'établissement scolaire intercommunaux seront instaurés. Les communes pourront également constituer un Conseil d'établissement scolaire particulier à un centre, à un collège ou à une commune de manière à respecter les us et coutumes locales – ou bien alors déléguer à une commission la responsabilité d'actions ou événements particuliers. Certaines écoles organisent par exemple la fête du bonhomme hiver ou le ramassage de papier pour financer un camp de ski. Ces manifestations seront maintenues.

Dans le rapport du Conseil communal, il est écrit que « chaque centre offrira les 11 degrés de la scolarité obligatoire ». Quelles seront les incidences pour les enfants ?

Les enfants ne verront pas de différence. Ils continueront à se rendre dans les écoles enfantines et primaires de leurs quartiers ou de leurs villages et dans les centres secondaires actuels. Seule la composition de l'autorité scolaire changera. Elle comptera à la fois des directeurs d'écoles et des conseillers communaux des communes membres du syndicat. La répartition des élèves se fait sur un principe de proximité, mais on doit aussi veiller à équilibrer les effectifs et éviter d'ouvrir des classes supplémentaires. Nous essayons de déplacer les élèves le moins possible de manière à ce que les enfants et leurs parents ne subissent pas de chocs trop importants. En principe, un élève qui commence sa première année primaire dans l'un des cinq centres de l'EORéN devrait terminer sa scolarité sous la houlette de la même autorité scolaire. Sous réserve bien sûr des aléas et des nécessités mentionnés plus haut.

Quels sont les objectifs de cette réforme du système scolaire obligatoire neuchâtelois ?

Le concordat HarmoS essaye de mettre en place la même scolarité partout en Suisse avec des moyens d'enseignement plus ou moins identiques. L'introduction d'un plan d'études romand instaure une cohérence au sein de notre région linguistique. On dit souvent que « l'école a mal à ses articulations ». Certains élèves passent du primaire au secondaire sans problème, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Le fait de mettre en place une seule et même autorité scolaire avec une équipe de direction pour l'ensemble d'un centre doit permettre d'atténuer les difficultés. Les enseignants et enseignantes, les infirmières et les psychologues scolaires et tous les autres intervenant-e-s ont ainsi les mêmes références pour assurer le suivi des élèves.

Que se passerait-il si l'une des 15 communes venait à refuser le nouveau Règlement du Syndicat intercommunal ?

Le rapport concernant la modification du Règlement général est déjà passé devant les législatifs de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignières, La Tène, Montmollin, Peseux, Saint-Blaise, Savagnier et Valangin. Toutes les communes ont donné leur feu vert, sauf Hauterive qui réserve sa décision pour le 14 novembre. Corcelles-Cormondrèche, Fenin-Vilars-Saules, Hauterive et Neuchâtel se prononceront d'ici la mi-novembre. Si l'une d'elles refusait, elle devrait sans doute sortir du Syndicat et s'affilier à un nouveau cercle scolaire. A titre d'exemple, les cinq centres de l'ESRN forment un cercle scolaire.

L'Etat voulait cantonaliser les deux premiers cycles de l'école obligatoire. L'Association des communes neuchâteloises (ACN) a consulté ses membres. Il en est ressorti que 90% des communes ont opté pour une gestion de proximité, à savoir la régionalisation de l'école obligatoire.

Anne Kybourg

Les changements induits par HarmoS

« La mise en place du concordat HarmoS à Neuchâtel implique une réorganisation de l'école obligatoire », explique Raymonde Wicky, présidente du Comité scolaire de l'ESRN. Depuis la rentrée scolaire d'août 2011, l'école est obligatoire pour les enfants dès 4 ans. L'entrée en vigueur d'HarmoS a également bouleversé la répartition des différents niveaux. L'école obligatoire comporte désormais onze degrés contre neuf auparavant. Cela s'explique par la prise en compte des deux premières années d'école enfantine. L'école obligatoire est ainsi découpée en trois cycles, le préscolaire (années 1 à 4), le primaire (années 5 à 8) et le secondaire (années 9 à 11). Les horaires ont également rencontré des remaniements avec l'arrivée des horaires blocs et de la journée continue. « HarmoS ne touche pas à l'organisation en filières ni aux systèmes de notes ou d'évaluation », constate Raymonde Wicky.